

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ - (n° 2557)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 143

présenté par
M. Lenoir

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« doit recevoir »,

le mot :

« reçoit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.